



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PETIT DÉJEUNER PRESSE LES PROJETS ACTUELS EN SANTÉ DANS L'AUBE

Dossier de presse

20 FEVRIER 2024

Sommaire

SANITAIRE.....	3
PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ	5
LUTTE CONTRE LES VIOLENCES	9
POURSUIVRE LA DYNAMIQUE D'ORGANISATION DES SOINS DE PREMIER RECOURS	12
SANTÉ MENTALE	14

Contact presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

OUVERTURE DU CENTRE PENITENTIAIRE DE TROYES-LAVAU

L'Aube compte à ce jour deux établissements pénitentiaires pour hommes, le Centre de Détention (CD) de Villeneuve-la-Grande et le tout nouveau centre pénitentiaire de Troyes Lavau, ouvert depuis le 13 décembre 2023. Comme tout établissement pénitentiaire, chacun d'entre eux dispose d'une Unité Sanitaire en Milieu Pénitentiaire (USMP). Ces unités sanitaires dépendent du pôle urgences du Centre Hospitalier de Troyes (CHT) et de l'EPSMA. Un médecin coordonnateur supervise les équipes pluridisciplinaires qui répondent aux besoins de santé spécifiques de ces patients.

Ainsi, les unités sanitaires regroupant les soins somatiques et psychiatriques ainsi que la prévention promotion de la santé, sont rattachées à ces deux établissements de santé.

Les objectifs et enjeux de l'USMP du centre pénitentiaire de Troyes-Lavau :

- Prise en charge médicale somatique : l'USMP vise à assurer une prise en charge sanitaire des personnes détenues équivalente à celle de la population générale (Loi pénitentiaire du 18 janvier 1994). Cela inclut la fourniture de soins médicaux de qualité, le suivi des traitements, et la gestion des situations d'urgence médicale.
- La santé mentale : l'unité sanitaire doit être équipée pour traiter les problèmes de santé mentale parmi la population carcérale. La gestion des troubles psychiatriques et des addictions est aussi un défi majeur.
- Prévention et promotion de la santé : l'unité sanitaire coordonne le comité de pilotage de Prévention Promotion de la santé, permettant l'élaboration d'un programme pluriannuel de PPS afin de réduire le risque de maladies au sein de la population carcérale. La détection précoce et la gestion des épidémies sont également des aspects cruciaux.
- Maintien de la dignité et des droits : une USMP contribue à garantir le respect des droits fondamentaux des détenus en matière de soins de santé. Elle aide à maintenir la dignité des personnes incarcérées en assurant un accès équitable aux services médicaux.
- Réinsertion sociale : en fournissant des soins de qualité, l'USMP peut jouer un rôle dans la réinsertion sociale des détenus en favorisant leur bien-être physique et mental. Cela peut contribuer à réduire le taux de récidive.
- Collaboration avec le système de justice : l'USMP doit travailler en étroite collaboration avec le système judiciaire et pénitentiaire pour assurer la continuité des soins entre l'intérieur et l'extérieur de la prison, notamment lors de la libération des détenus pour éviter les ruptures de parcours de soins.

Dans le cadre de l'ouverture de l'établissement pénitentiaire, l'ARS a financé 1 825 794€ de crédits ponctuels pour les investissements et équipements médicaux et elle finance un peu plus 2 millions d'euros pour le fonctionnement annuel de l'unité sanitaire en soins somatiques et psychiatriques.

CONTRATS LOCAUX DE SANTE AUBOIS : QUELQUES ACTIONS PHARES

L'Agence régionale de santé Grand Est via sa Délégation Territoriale de l'Aube, déploie les politiques de prévention du ministère notamment par le moyen des Contrats Locaux de Santé (CLS).

Le Contrat Local de Santé (CLS) constitue un des outils privilégiés de mise en œuvre de la politique régionale de santé. Il permet de mobiliser, autour d'un projet commun, les acteurs institutionnels et opérationnels d'un territoire dans le but de partager des objectifs pour la santé de la population et de réduire de manière plus efficace les inégalités sociales et territoriales de santé. Il repose sur une analyse partagée des besoins d'un territoire donné, construite à l'appui de données chiffrées mais aussi d'entretiens avec la population et les acteurs.

L'objectif est de couvrir la totalité de la région de contrats locaux de santé.

Concrètement, il s'agit d'un contrat d'engagement sur plusieurs années. Les partenaires de l'ARS proposent un certain nombre d'actions en santé sur un territoire donné, pour lesquels des financeurs s'engagent. Ce sont surtout des actions de prévention et d'accès aux soins.

Dans l'Aube, 5 CLS ont été contractualisés et donc le département est couvert à hauteur de 69 % de la population :

- Le CLS de Romilly sur Seine
- Le CLS de Troyes Champagne Métropole
- Le CLS de Vendevre Soulaines
- Le CLS d'Arcis, Mailly et Ramerupt
- Le CLS Forêt Terres Lacs en Champagne.

[Zoom sur le CLS d'Arcis, Mailly et Ramerupt, avec La Maison pour tous « Un nouveau monde »](#)

La prise en compte des déterminants de la santé est primordiale pour réduire les inégalités sociales et territoriale de santé. L'ARS est engagée dans une démarche de renforcement de la prévention au plus près des jeunes (0-16 ans) et de leurs parents.

L'engagement de l'ARS dans le développement de la Maison pour tous d'Arcis sur Aube a pour objectif de développer et/ou de renforcer les compétences psychosociales parentales et des jeunes en matière de santé. De manière opérationnelle, plusieurs animations à destination des familles et jeunes enfants (0-6 ans) de la communauté de communes ont été mises en place par la Maison Pour Tous et ses partenaires, notamment autour de la thématique du sommeil :



- Mise en place d'un temps de formation sur le thème de la séparation au moment du sommeil à destination des partenaires du collectif.
- Organisation d'ateliers collectifs sur le thème du sommeil, à destination des familles : plusieurs ateliers proposés entre le 11 mars et le 1er avril par le LAEP, le lycée des Cordeliers, la médiathèque d'Arcis, une éducatrice de jeunes enfants, le centre de loisirs Sivos de Vouaumont.
- Organisation d'une journée d'animation autour du thème du sommeil à destination des partenaires du collectif et des familles sur la commune d'Arcis-sur-Aube : 11 mars 2023

Suite à cette action, les familles ont pu être orientées vers :

- le Lieu d'Accueil Enfants Parents, pour permettre aux parents de trouver un lieu de socialisation pour leurs enfants, et un espace de soutien à la parentalité entre pairs, soutenu par une équipe d'accueillants formée,
- une éducatrice spécialisée concernant des questions de séparations, et de confiance en soi
- un psychologue pour approfondir des thématiques par rapport aux besoins des familles
- Les consultations de la PMI.

C'est un nombre total de 181 enfants ayant participé à l'action.

L'ARS finance La Maison pour Tous d'Arcis sur Aube pour cette action à hauteur de 3000 euros (sur projet à 10 900 euros) par an, action, qui sera renouvelée cette année.

De façon plus générale, à la Maison pour tous, une équipe de professionnels et de bénévoles travaille de concert pour l'animation du territoire. Le Centre Social se veut un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle qui accueille l'ensemble de la population en veillant à la mixité sociale et en favorisant le développement des liens familiaux et sociaux.

Plus d'information : <http://un-nouveau-monde.fr/>



Zoom sur le CLS Forêt Terres Lacs en Champagne avec l'action de prévention : Comment apprivoiser les écrans et les réseaux sociaux ?

Des constats ont démontré un lien entre l'utilisation des écrans, des réseaux sociaux et des jeux-vidéos et la baisse de l'activité physique. Cette sédentarité peut engendrer des risques sur la santé comme l'obésité, le diabète ou problème cardiaque, pour les adultes et les adolescents.

La lumière bleue émise par les écrans (ordinateurs, tablettes, télévisions) a un impact néfaste sur le sommeil. Cela entraîne des effets sur la santé physique et mentale : baisse des résultats scolaires, troubles du métabolisme, problème de santé mentale (dépression, anxiété, isolement, absentéisme, harcèlement, etc)

L'explosion des pratiques numériques a redéfini les défis de la parentalité et bouleversé les dynamiques familiales.

Dans le cadre du CLS, une enquête a été réalisée auprès de familles afin de les interroger sur l'utilisation des écrans. Pour cela, un questionnaire a été diffusé aux familles du territoire de la communauté de communes sur la période de septembre à octobre 2023 via les établissements scolaires du secteur, les collectivités et les partenaires sociaux.

Suite aux retours des familles, plusieurs actions de prévention vont être organisées à destination des parents et enfants des élèves de 6ème et 5ème :

- 3 ateliers proposés : maîtriser le temps d'écran, le cyberharcèlement, les réseaux sociaux et les données personnelles.
Ces 3 ateliers ont déjà eu lieu sur la commune de Piney les lundi 27 novembre 2023, lundi 4 décembre 2023, lundi 11 décembre 2023.
- Les prochains ateliers seront organisés à la salle polyvalente de Brévonnes de 17h à 19h :
 - le Lundi 18 mars 2024 : atelier maîtriser le temps d'écran,
 - Lundi 25 mars 2024 : atelier sur le cyberharcèlement
 - Lundi 8 avril 2024 : atelier sur les réseaux sociaux et les données personnelles.

Ces ateliers sont construits sous forme de parcours.

Prendre soin des aidants

L'ARS porte une attention particulière quant à la préservation de la santé des aidants.

Est considéré comme proche aidant la personne qui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir des actes ou des activités de la vie quotidienne d'une personne en perte d'autonomie, du fait de l'âge, de la maladie ou d'un handicap. Ces proches aidants jouent un rôle considérable dans la vie, le soutien ou encore le maintien à domicile de ces personnes, souvent au détriment de leur propre vie professionnelle et personnelle, de leur état de santé et de leur bien-être

Les « proches aidants », sont des conjoints/conjointes, ces fils / filles, ces mères, ces pères, ces voisins qui prennent soin d'un de leur proche atteint par une maladie ou un handicap mental ou physique.



Dans le cadre des Contrats Locaux de Santé, l'ARS Grand Est soutient la Fédération ADMR de l'Aube dans la mise en œuvre des actions cafés des aidants et programme de sophrologie.

Le café des aidants ? c'est un lieu, un temps et un espace d'information, pour échanger et rencontrer d'autres aidants dans un cadre convivial sur des thématiques variées (Qu'est-ce qu'être aidant ? ; qu'est ce qu'un accueil de jour ? comment le financer ? comment accompagner mon proche au quotidien...).

Ils sont coanimés par une travailleuse sociale et une psychologue ayant une expertise sur la question des aidants. Ils sont ouverts à tous les aidants, quelques soient l'âge et la pathologie de la personne accompagnée.

En parallèle, le « Relai des aidants » accueille le proche entouré de professionnels qualifiés dans une salle annexe pendant le « Café des aidants » afin que l'aidant puisse profiter pleinement de l'atelier.

Les prochaines dates du programme dans le cadre du CLS Forêts, Lacs, Terres en Champagne :

Les prochains cafés des aidants à Piney :

- Mardi 12 mars,
- Mardi 9 avril et
- Mardi 14 mai.

Pour clôturer l'année, des sorties culturelles gratuites seront organisées de juin à août 2024.

L'ARS soutient cette action à hauteur de près de 6 000 euros par an dans le cadre du CLS Forêts, Lacs, Terres en Champagne.

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

INSTALLATION DE L'UAPED DE L'AUBE : UNITE D'ACCUEIL PEDIATRIQUE ENFANTS EN DANGER

Pour l'ARS Grand Est, la création des Unités d'Accueil Pédiatriques Enfants En Danger (UAPED) répond à un impératif crucial : la protection des mineurs vulnérables, victimes de violences, de maltraitances ou de négligences. En effet, les conséquences des violences subies durant l'enfance peuvent être profondes et durables, affectant la santé mentale, physique et le développement de l'enfant, ainsi que son bien-être social et scolaire.

En raison de leur état de dépendance et de leur fragilité physique ou psychique, ces enfants nécessitent une prise en charge spécifique, alliant soins médicaux et assistance judiciaire adaptée.

L'approche de l'UAPED repose sur une évaluation complète de la situation de l'enfant, prenant en compte ses besoins médicaux, psychologiques, sociaux et familiaux. La voix de l'enfant est recueillie dans un environnement sûr et bienveillant par des professionnels formés à cet effet.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du second plan interministériel de lutte contre les violences faites aux enfants, déployant ainsi des structures dédiées à leur accueil et à leur protection.

L'UAPED offre un accueil global, combinant prise en charge médico-psychologique, médico-légale et judiciaire, assurant ainsi un accompagnement complet et adapté dès la première rencontre. Ce dispositif permet non seulement de soigner les enfants victimes, mais aussi de les soutenir dans leur reconstruction et de garantir leur sécurité.

De plus, l'UAPED joue un rôle essentiel dans le repérage précoce des situations de violences, offrant aux professionnels du territoire un soutien et des conseils pour mieux prendre en charge les mineurs en danger, même en dehors des procédures judiciaires en cours. En somme, l'UAPED représente une avancée majeure dans la protection des enfants, offrant un parcours médico-judiciaire adapté à leur vulnérabilité spécifique.

L'ARS a financé l'installation de l'UAPED de l'Aube à hauteur de 160 000 €.

MAISON DES FEMMES

La Maison des femmes dans l'Aube s'affirme comme un acteur incontournable dans la lutte contre les violences faites aux femmes, inscrite dans un cadre national et régional de protection et d'accompagnement intégral.

Son établissement répond à un besoin crucial identifié au niveau national, tel que souligné dans le plan interministériel de lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes et le Projet Régional de Santé. Cette initiative contribue à assurer une protection intégrale et immédiate des femmes sur le territoire, en mettant en place une structure médico-sociale adossée à l'établissement sanitaire ou par convention.

Dans le contexte spécifique de l'Aube, où les statistiques révèlent une augmentation des violences de 16% en 2022, avec 665 plaintes enregistrées sur Troyes et son périmètre, la Maison des femmes se révèle d'autant plus cruciale. Ces chiffres ne reflètent malheureusement qu'une partie de la réalité, laissant supposer un nombre significatif de violences conjugales non déclarées.

Des études mettent en lumière les conséquences dévastatrices de ces violences sur la santé des victimes, avec une perte moyenne de une à quatre années de vie en bonne santé. Ces violences constituent le premier facteur de risque de mortalité prématurée, de suicide, de dépression, de conduites addictives, d'obésité, de diabète et de troubles cardio-respiratoires, soulignant ainsi l'urgence d'une intervention efficace.

Face à ces défis, la Maison des femmes se présente comme une réponse concrète et déterminée. Son objectif premier est de centraliser les ressources existantes, d'augmenter l'offre de soins médicaux, psychologiques et sociaux, de renforcer la formation des professionnels et de développer des actions de prévention et de sensibilisation. Elle vise également à coordonner tous les acteurs impliqués dans la prise en charge des victimes, en offrant un guichet unique et un parcours coordonné, validé par une équipe pluridisciplinaire. Cette équipe comprendra des professionnels de la santé, des représentants de la justice, des travailleurs sociaux et des psychologues, tous dédiés à fournir un soutien adapté aux besoins spécifiques de chaque victime.

La Maison des femmes sera ainsi un lieu de ressources essentiel, offrant un éventail de services médicaux, sociaux, judiciaires et psychologiques. Elle accueillera toutes les femmes, sans distinction d'âge ou de lieu de résidence, cherchant à leur offrir un espace sécurisé et bienveillant pour reconstruire leur vie.

Les partenaires, qu'ils soient issus du milieu médical, social, judiciaire ou associatif, sont invités à collaborer étroitement avec la Maison des femmes pour assurer une prise en charge optimale des victimes et contribuer ainsi à l'effort collectif de lutte contre les violences faites aux femmes.

GOUVERNEMENT
 L'égalité
 Républicaine

DES PROFESSIONNELS SONT ENGAGÉS À VOS CÔTÉS

**TOUS MOBILISÉS
CONTRE LES
VIOLENCES FAITES
AUX FEMMES**

#NeRienLaisserPasser
 Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site :
ArretonsLesViolences.gouv.fr

ARRÊTONS
LES
VIOLENCES
17 114

NUMÉROS
D'URGENCE
17 114

PARCOURS DE PRISE EN CHARGE POUR LES FEMMES SUBISSANT DES VIOLENCES

Dans la continuité des efforts déployés lors du Grenelle des violences conjugales, la circulaire du 25 novembre 2021 a instauré un continuum de prise en charge complète et multidisciplinaire, intégrant des services médicaux, psychologiques, médico-légaux, sociaux et juridiques. L'objectif principal est de faciliter le dépôt de plainte des victimes tout en préservant leurs droits pour d'éventuelles démarches judiciaires ultérieures.

Dans le département de l'Aube, une initiative novatrice a été mise en place pour simplifier le processus de dépôt de plainte. Ce protocole, élaboré le 22 septembre 2022, élargit le champ d'application déjà établi en 2019 en intégrant le Centre Hospitalier de Troyes et le GHAM de Romilly-sur-Seine. Les signataires de ce protocole, parmi lesquels figurent la préfète de l'Aube, la Procureure de la République, les autorités judiciaires, l'ARS, ainsi que les établissements de santé, démontrent ainsi une collaboration et une coordination institutionnelles sans précédent dans cette lutte essentielle.

Concrètement, ce protocole établi dans l'Aube vise à offrir un accompagnement immédiat et adapté aux victimes de violences, en particulier celles subies dans le cadre conjugal ou intrafamilial. Tout d'abord, il prévoit une amélioration de l'accueil et de l'accompagnement au sein des établissements de santé, assurant ainsi une prise en charge médicale et médico-légale rapide et efficace. Les victimes sont ainsi soutenues dès leur arrivée, avec une attention particulière portée à leurs besoins spécifiques, tant sur le plan physique que psychologique.

De plus, ce protocole vise à faciliter la détection des situations de violence, en encourageant le personnel médical à être vigilant et à signaler tout cas suspect. Cette démarche contribue à prévenir les violences futures en intervenant dès les premiers signes de danger.

En ce qui concerne le dépôt de plainte, le protocole propose plusieurs options pour répondre aux besoins de chaque victime. Par exemple, un mécanisme de dépôt de plainte simplifié est mis en place, permettant à la victime de remplir un formulaire directement au sein de l'établissement de santé, qui est ensuite transmis aux services d'enquête. De cette manière, les victimes peuvent initier le processus judiciaire de manière plus accessible et moins intimidante.

De même, si la victime ne souhaite pas déposer plainte immédiatement, le protocole prévoit des mesures pour garantir la préservation de ses droits. Cela inclut la possibilité pour les professionnels de santé de signaler les faits à l'autorité judiciaire, tout en respectant la confidentialité et la volonté de la victime. Des dispositifs sont également mis en place pour recueillir des preuves, même en l'absence de plainte formelle, afin de garantir que la justice puisse être rendue si la victime décide ultérieurement de poursuivre l'affaire.

Dans l'ensemble, ce protocole offre un cadre structuré et coordonné pour la prise en charge des victimes de violences, mettant l'accent sur la collaboration entre les différents acteurs impliqués, notamment les autorités judiciaires, les établissements de santé, les forces de sécurité intérieure et les services sociaux. En plaçant la victime au centre du processus, ce dispositif vise à assurer sa sécurité, son bien-être et son empowerment tout au long de son parcours de prise en charge.

POURUIVRE LA DYNAMIQUE D'ORGANISATION DES SOINS DE PREMIER RECOURS

MAILLAGE DES MAISONS DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE DANS L'AUBE

Le système de santé connaît une profonde mutation. Outre la diminution du nombre de médecins généralistes corrélée à une augmentation des besoins en soins dans une population générale de plus en plus vieillissante, le nombre de patients déclarés en Affection de Longue durée (ALD) est en constante augmentation ces dernières années.

Certains territoires, notamment le département de l'Aube sont considérés, comme des « déserts médicaux ». Face à ces défis, l'exercice coordonné, dont les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) sont le bras armé, représente une solution plébiscitée par beaucoup de jeunes médecins et de professionnels de santé. Ainsi, dans la continuité des ambitions affirmées par la stratégie « Ma Santé 2022 » et par le Ségur de la santé, un plan d'action du gouvernement a été dévoilé en juin 2023 dont l'objectif est d'atteindre 4000 MSP d'ici 2027 sur le territoire national.

La maison de santé pluriprofessionnelle est un regroupement de professionnels de santé libéraux dans un même lieu ou sur plusieurs sites (on parle alors de MSP multi-sites) pour mettre en œuvre un projet de santé au bénéfice d'un territoire.

Ce n'est ni un cabinet de groupe (qui n'a pas de projet de santé), ni un centre de santé (où les professionnels sont salariés).

Les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) réunissent des professionnels médicaux (au moins deux médecins) et des professionnels paramédicaux (au moins 1 profession paramédicale).

Elles reposent sur un projet de santé, qui

s'appuie sur un diagnostic des besoins et s'articule autour :

- d'un projet professionnel (organisation du travail en équipe, partage des informations à travers un système d'information commun)
- d'un projet d'organisation de la prise en charge des patients (accès aux soins, continuité et permanence des soins, coopération et coordination externe, "nouveaux services" : éducation thérapeutique, télémédecine...).

L'exercice en maison de santé est avant tout une organisation collective qui permet :

- d'améliorer ses conditions d'exercice : rompre avec l'isolement, organiser à plusieurs la continuité des soins, mettre en place la délégation de tâche ;
- de mieux répondre aux besoins de prise en charge, en particulier dans le cas des maladies chroniques (comme le diabète), réaliser des réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP), travailler sur la qualité des soins, ... ;
- d'enrichir sa pratique : élaborer et mettre en œuvre des protocoles de soins, développer des missions de prévention telle la vaccination COVID, de l'Education Thérapeutique du Patient, accueillir des stagiaires, travailler avec les usagers ;

- de contribuer à rendre le secteur ambulatoire plus attractif pour de nouvelles installations, notamment dans les territoires ruraux en désertification médicale.
- de mettre en place des actions de santé publique (prévention)
- de répondre aux besoins de formations professionnelles et d'accueil de stagiaires

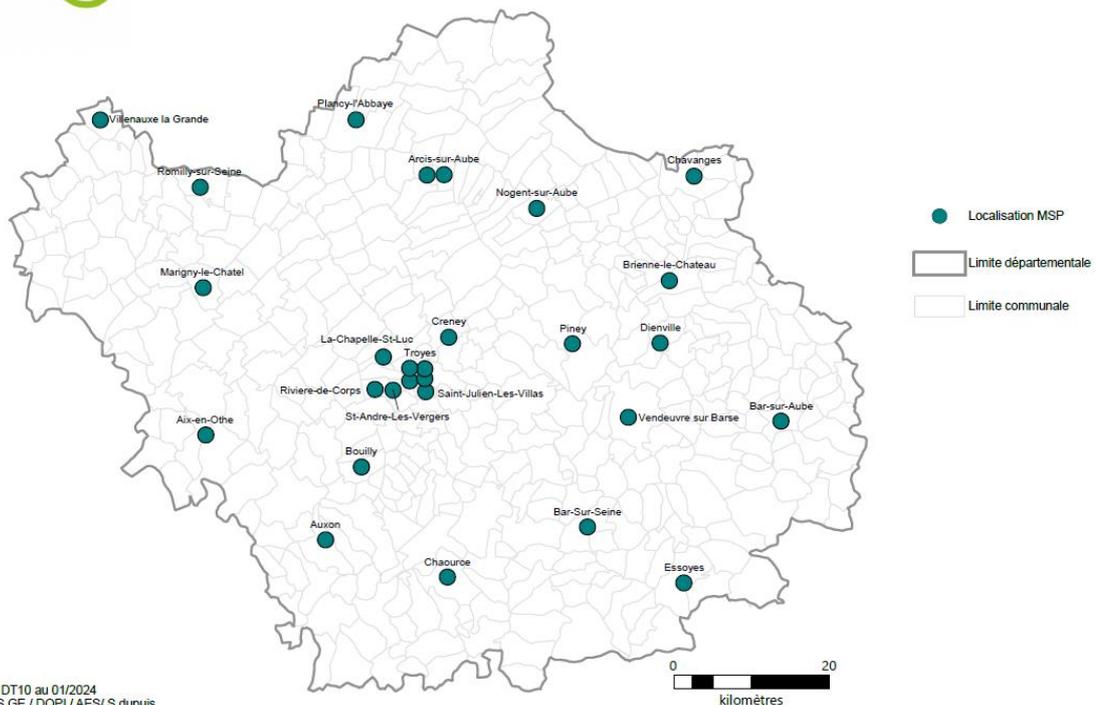
L'objectif des MSP est double. D'une part, elles répondent aux attentes des jeunes praticiens en termes de partage des compétences, de parcours patients et d'amélioration des conditions de travail. Les MSP permettent de décloisonner le système de santé en favorisant les échanges d'information au sujet du patient.

Pour le patient, l'avantage est de réunir plusieurs professionnels de santé intervenant dans leur parcours de soin au sein d'une même structure avec l'assurance d'une prise en charge plus efficace, plus conviviale, plus étoffée en terme d'accès aux soins.

Les MSP vont également pouvoir informer les patients sur les thématiques de santé publique, proposer une prise en charge globale qui va au-delà du soin ainsi que des actions ciblées en lien avec les problématiques du territoire.

Dans le département de l'Aube, c'est 28 MSP qui ont été labellisées au cours des 10 dernières années, faisant du département le 2ème département le plus doté du Grand Est avec 1 MSP pour 11 000 habitants. Sur l'année 2024, l'ARS accompagne deux nouveaux projets de MSP : une située à Troyes (rue Blanche Odin) et une située sur la commune de Méry sur Seine.

Localisation des MSP de l'Aube



POINT D'ETAPE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PTSM DE L'AUBE

Le Projet territorial de santé mentale (PTSM) dans l'Aube, lancé en avril 2019, représente une avancée significative dans la prise en charge des troubles psychiques en adoptant une approche globale et territorialisée.

En réponse à l'impératif de considérer les patients dans leur intégralité, le PTSM s'articule autour de deux axes essentiels : la prise en charge sanitaire, incluant la psychiatrie et l'hôpital, et la prise en charge globale, impliquant une multitude d'acteurs sociaux, médico-sociaux et éducatifs.

Le PTSM s'appuie sur un diagnostic territorial partagé pour identifier les lacunes dans l'offre de services et proposer des actions correctives. Avec 14 fiches d'actions élaborées par 45 partenaires locaux, le PTSM vise à améliorer l'accès des personnes à des parcours de santé et de vie sans rupture.

A titre d'exemple, le PTSM a porté le programme IDEO de sensibilisation des jeunes à la santé mentale, le projet de développement de l'équipe mobile de soins de géronto psychiatrie intervenant en EHPAD, et a soutenu le développement de l'équipe de liaison entre le sanitaire et les établissements accueillant des personnes en situation de handicap, favorisant la continuité des parcours des personnes prises en charge.

Parmi les initiatives concrètes mises en place, en complément des actions déjà mises en place par le groupe au niveau local, notamment après de CPTS, ou dans le cadre des CLS, le groupe action Prévention Suicide PTSM 10 a décidé de travailler sur le manque de connaissances des équipes et professionnels du territoire en matière de prévention suicide. Il a fait le constat de la nécessité d'établir un échange entre les référents régionaux et les professionnels du territoire afin de présenter l'ensemble des dispositifs et évolutions à venir et ainsi faciliter la création d'un langage commun autour de la prévention suicide.

Dans cet objectif une soirée sur « la prévention du suicide, c'est l'affaire de tous » est organisée le 4 avril. Elle est ouverte à tous les professionnels de santé du territoire (HCS/ESMS/CPTS/ Maison de santé...) et étudiants en santé avec la participation des équipes responsables du dispositif « Vigilans » au niveau régional et la présentation des formations mises en place à destination des professionnels pour la prévention du suicide. Le dispositif Vigilans a pour objectif général de contribuer à faire baisser le nombre de suicides et le nombre de récidives de tentative de suicide. Ce dispositif consiste en un système de recontact et d'alerte en organisant autour de la personne ayant fait une tentative de suicide un réseau de professionnels de santé qui garderont le contact avec elle.

La mise en place d'un groupe de travail sur le logement et la santé mentale est plus récente.

Un groupe de travail sur la pair aide est également projeté.

Ainsi, le PTSM s'affirme comme un levier essentiel pour améliorer la qualité de vie des personnes concernées et faciliter leurs parcours de vie et de soins dans l'Aube.